

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DFPE 424 Subvention à l'association UNICEF France (6e) pour la réalisation d'un dépliant présentant les droits de l'enfant.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association « UNICEF France » (6e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 12.100 € est attribuée à l'association « UNICEF France » (6e) pour la réalisation d'un dépliant à l'occasion du 25e anniversaire de la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (14925 - 2015_08159).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO